

Notification d'un atelier régional sur l'Accord BBNJ pour les États d'Afrique riverains de l'océan Indien, du golfe d'Aden et de la mer Rouge, et les États sans littoral de ces régions, ainsi que les États parties à la Convention du courant de Benguela

La Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (la Division), en coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), propose, à l'intention des États d'Afrique riverains de l'océan Indien, du golfe d'Aden et de la mer Rouge, et des États sans littoral de ces régions, ainsi que des États parties à la Convention du courant de Benguela, un atelier régional visant à promouvoir une meilleure compréhension de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ).

L'atelier se tiendra du 1^{er} au 5 décembre 2025 au Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (UNCC-AA), en Éthiopie, et sera accueilli par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Il sera organisé en deux segments : le premier, organisé par la Division, proposera une présentation générale de l'Accord BBNJ, abordant tous les éléments principaux de l'Accord ainsi que des questions transversales. Le second segment, organisé par l'UICN, permettra d'approfondir les connaissances sur un certain nombre de questions relevant des outils de gestion par zone, y compris des aires marines protégées, ainsi que sur les moyens de mise en œuvre nécessaires.

Premier segment : Présentation générale de l'Accord BBNJ (1-3 décembre 2025)

Ce segment de trois jours sera organisé par la Division, avec l'aide de spécialistes de la région et du sujet, ainsi que d'intervenants issus de l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales. Il comprendra des exposés, des discussions en petits groupes et des discussions en séances plénières.

Ce segment est proposé par la Division dans le cadre de son programme d'activités mis en œuvre en réponse à la résolution 77/321 de l'Assemblée générale en vue de la promotion d'une meilleure compréhension de l'Accord BBNJ et de la préparation de l'entrée en vigueur de celui-ci, et bénéficie d'une aide supplémentaire de la part de l'Union européenne dans le cadre du projet « Promotion d'une meilleure compréhension de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (Accord BBNJ), y compris le renforcement des capacités des États en développement à devenir parties à l'Accord BBNJ et le mettre en œuvre », mis en œuvre par la Division et financé par l'Union européenne.

L'objectif de ce segment est d'amener les États et les autres parties prenantes à mieux connaître et comprendre l'Accord BBNJ, notamment les droits et obligations qu'il prévoit, afin d'appuyer les efforts des États visant à y devenir parties et en préparer la mise en œuvre.

Ce segment sera composé de plusieurs modules, portant notamment sur :

- l'historique de l'Accord ;
- une présentation générale de l'Accord et de son importance, ainsi que des implications pour les parties ;
- les éléments de fond et les éléments transversaux de l'Accord, y compris les droits et obligations qu'il prévoit ;
- les instruments et cadres juridiques pertinents et les organes mondiaux, régionaux, sous-régionaux et sectoriels pertinents, notamment la relation entre l'Accord et ces instruments, cadres et organes ;
- les étapes de la procédure pour devenir partie à l'Accord ;
- les travaux de la Commission préparatoire BBNJ ;
- les activités d'appui visant à devenir partie à l'Accord et à le mettre en œuvre.

Dans les discussions plénières et les discussions en petits groupes, l'accent sera mis sur les besoins et les exigences techniques en ce qui concerne la préparation de la mise en œuvre, notamment le recensement des besoins et l'analyse des lacunes à combler dans les cadres juridiques et politiques.

Deuxième segment : Outils de gestion par zone et moyens de mise en œuvre nécessaires (4-5 décembre 2025)

Ce segment de deux jours sera organisé par l'UICN, avec l'aide de divers partenaires régionaux et internationaux.

L'objectif de ce segment est d'explorer les opportunités et les défis liés à l'établissement et à la gestion d'outils de gestion par zone, y compris des aires marines protégées, dans les États d'Afrique. Il offrira également aux participants l'occasion d'aborder les moyens de mise en œuvre, le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines, ainsi que les ressources financières dont leurs États et régions pourraient avoir besoin pour mettre en œuvre la Partie III de l'Accord BBNJ.

Ce segment sera composé de plusieurs modules, portant notamment sur :

- Les aires marines d'importance écologique ou biologique, écosystèmes marins vulnérables et biorégionalisation comme base des outils de gestion par zone, y compris des aires marines protégées, dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale ;
- L'interface science-politique pour la traduction des connaissances écologiques en mesures de gestion et en prise de décision ;
- Les approches pratiques pour la conception, la création et la gestion des outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, notamment en matière de suivi, de contrôle et de surveillance pour une mise en œuvre effective ;
- L'opérationnalisation du renforcement des capacités et du transfert des technologies marines par le biais des centres d'excellence, de pôles régionaux et de partenariats, et identification de capacités interopérables ;

- Les discussions en petits groupes sur des questions clés, notamment perspectives sur les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale, et la création de centres d'excellence ;
- Le financement de l'Accord BBNJ, y compris un financement innovant et durable pour les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées, et au-delà ;
- L'analyse des questions transversales et de coopération à travers des discussions sur les dispositions de l'Accord visant à « ne pas porter préjudice » et leurs implications pour la coopération avec les instruments, cadres et organes pertinents, la coopération internationale et les prochaines étapes vers une mise en œuvre rapide et effective par les États africains ;
- Les peuples autochtones et communautés locales et autres parties prenantes concernées ;
- Les prochaines étapes vers la troisième session de la Commission préparatoire de l'Accord BBNJ et la première réunion de la Conférence des Parties.

Participation, financement et candidatures

La participation à l'atelier est ouverte aux États d'Afrique riverains de l'océan Indien, du golfe d'Aden et de la mer Rouge, et aux États sans littoral de ces régions, ainsi qu'aux États parties à la Convention du courant de Benguela,¹ aux organisations intergouvernementales compétentes et aux autres entités concernées.

Les personnes admises à participer à l'atelier sont celles qui jouent ou sont appelées à jouer un rôle de premier plan dans le processus devant mener leur pays à devenir partie à l'Accord et à le mettre en œuvre, ce qui peut inclure des agents de l'État, tels que des personnes référentes pour les questions BBNJ et/ou des parlementaires. La participation des parlementaires est particulièrement encouragée compte tenu de leur rôle dans les processus nationaux menant les États à devenir partie à l'Accord BBNJ.

Les États éligibles sont invités à présenter la candidature de deux personnes chacun au maximum, de préférence issues d'organismes gouvernementaux différents et/ou du corps législatif. Sous réserve de la capacité d'accueil du lieu où se dérouleront les travaux, chaque État peut désigner des candidats ou candidates supplémentaires, étant entendu que ces personnes devront prendre l'intégralité des frais à leur charge. La Division et l'UICN prendront en charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance d'un maximum de deux candidats ou candidates de chaque État éligible. La priorité sera donnée aux candidatures de personnes n'ayant pas encore bénéficié d'une formation concernant l'Accord BBNJ.

L'UICN apportera également son soutien à 11 participants (un par État) ayant pris part à l'atelier régional *Afrique de l'Est, Afrique australe et Océan Indien occidental sur l'Accord portant sur la biodiversité des zones ne relevant pas de la juridiction nationale*, qui s'est tenu du 4 au 6 mars 2025 à Mombasa, au Kenya.² L'UICN prendra en charge les frais de voyage et l'indemnité journalière de subsistance de ces participants.

¹ Afrique du Sud, Angola, Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, République-Unie de Tanzanie et Zimbabwe.

² Afrique du Sud, Angola, Comores, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Somalie et République-Unie de Tanzanie.

19 septembre 2025

Notification d'un atelier régional sur l'Accord BBNJ pour les États d'Afrique riverains de l'océan Indien, du golfe d'Aden et de la mer Rouge, et les États sans littoral de ces régions, ainsi que les États parties à la Convention du courant de Benguela

 Addis-Abeba, Éthiopie

 1 - 5 décembre 2025

 [Formulaire d'inscription](#)

Les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres entités concernées peuvent proposer la participation d'une personne, à leurs frais.

Conformément aux engagements internationaux pris pour veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité, les candidatures proposées devront tenir compte de l'importance d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

L'atelier se tiendra en anglais avec interprétation vers et depuis le français, en fonction des besoins des participantes et participants.

Candidatures des États éligibles : Les candidats à l'atelier doivent s'inscrire en ligne sur <https://indico.un.org/event/1020035/> le **15 octobre 2025** au plus tard. Chaque candidate ou candidat doit remplir individuellement un formulaire d'inscription et y joindre la nomination officielle émise par le Gouvernement. Les participantes et participants sélectionnés seront informés en temps utile.

Candidatures d'organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres entités pertinentes : Les candidats doivent s'inscrire en ligne sur <https://indico.un.org/event/1020035/> le **15 octobre 2025** au plus tard et télécharger une lettre de nomination officielle délivrée par le chef ou la cheffe de l'organisation intergouvernementale ou de toute autre entité concernée. Les participantes et participants sélectionnés seront informés en temps utile.

Toute question relative à l'atelier peut être envoyée à **Linda Maria Behnke** (linda.behnke@un.org) et **Snježana Žarić** (zaric@un.org), avec copie à la Division (doalos@un.org). Les questions relatives au second segment de l'atelier peuvent être envoyées à **Barkha Mossaë** (barkha.mossae@iucn.org) et **Jeremy Raguain** (jeremy.raguain@iucn.org).